

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 79/45I DU 9/8/79

portant ratification de la Convention passée
le 25 Mai 1979 entre la République Populaire
du Congo d'une part et Congolese Superior Oil
Company, Cities Service Petroleum Corporation
Canadian Superior Oil International LTD et la
Société Nationale de Recherche et d'Exploitation
Pétrolières "Hydro-Congo" d'autre part.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

- Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre ;
- Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
- Vu l'Ordonnance n° 21/79 du 29/06/1979 autorisant la ratification
de la Convention passée le 25 Mai 1979 entre la République Populaire
du Congo d'une part et Congolese Superior Oil Company, Cities Service
Congo Petroleum Corporation, Canadian Superior Oil International LTD
et la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolière
"Hydro-Congo" d'autre part;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est ratifiée la Convention passée le 25 Mai 1979 entre
la République Populaire du Congo d'une part et Congolese Superior OIL
Company, Cities Service Congo Petroleum Corporation, Canadian Superior
Oil International LTD et la Société Nationale de Recherches et d'Explo-
itation Pétrolières Hydro-Congo d'autre part, définissant les conditions
dans lesquelles lesdites Sociétés participeront en association à des
travaux de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures
sur le Permis "MARINE I".

.../...

Article 2. - Le texte de ladite Convention est annexé au présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 9 AOUT 1979

Par Le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Rodolphe ADADA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Henri L O P E S.

Victor TAMBA-TAMBA.